



## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL séance du 15/02/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du huit février deux-mille-vingt-quatre, sous la Présidence de M. LAVERGNE Didier, Maire.

**Le Président :** Didier LAVERGNE, le maire

**Membres du Conseil Municipal présents :**

Thierry SYLVESTRE, Corinne BAILLARGEAU, Nadine ECHAROUX, Didier LAVERGNE, Éric SICARD, Erwan SYLVESTRE, Bernard CLEMENT

**Membres du Conseil Municipal absents:**

Angélique MAUFRAS excusée, Carole MONToux

**Procurations :** Angélique MAUFRAS donne procuration au Maire

**Secrétaire de Séance :** Corinne BAILLARGEAU

**Présents : 7 Absents : 2 Quorum : 5**

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil
- ✓ Chapelle de Germeville
- ✓ Présentation du budget 2024
- ✓ Liste des travaux à faire en régie pour le budget 2024 (Délibération)
- ✓ Campagne de Stérilisation Chats (Délibération)
- ✓ Plantations place de la Mairie
- ✓ Questions diverses

### DEROULEMENT DE LA SEANCE ET DELIBERATIONS

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2024**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2024 est **approuvé à l'unanimité**.

### ➤ Chapelle de Germeville



©Photo Didier Lavergne

Lors du premier confinement, le prêtre de Ruffec est venu faire un état des lieux de la chapelle du Sacré-Cœur sise à Germeville, autrefois liée au château voisin et qui appartient aujourd'hui à l'évêché.

Aujourd'hui, l'évêché souhaiterait vendre cette chapelle à la commune. Si la commune achetait ce bien, se pose la question : « pour quelle utilisation ? ». Diverses idées sont émises : salle culturelle, salle polyvalente, appartements...

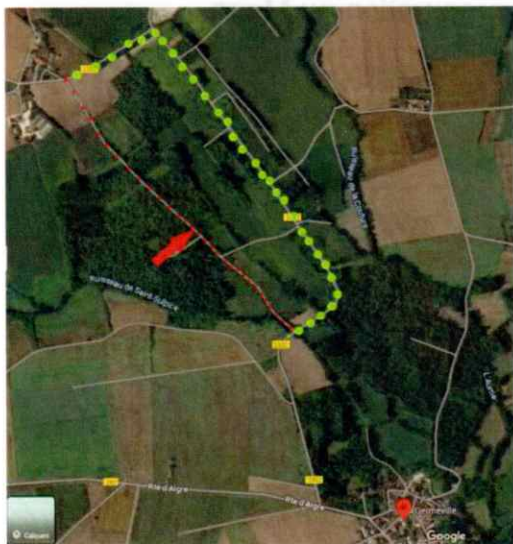
Il faudrait alors réhabiliter ce bâtiment : électricité, isolation, travaux de peinture, point d'eau, assainissement, chauffage, mises en conformité liées à la sécurité, à l'accessibilité ...

La somme de 20 000€ va être budgétisée.

Mais aucune décision n'est prise, le dossier reste en suspens.

### ➤ Pont de fer

Quel devenir pour ce pont de fer ?



Pour rappel, en septembre 2022, le pont de fer était fermé provisoirement à la circulation pour les véhicules à moteur, hormis les cyclomoteurs. Des témoins avaient été posés afin de suivre l'évolution de sa dégradation. En février 2023, l'APAVE avait réalisé une étude afin d'évaluer son état de détérioration.

Un devis actualisé pour la reconstruction de cet ouvrage a alors été demandé à la SNGC : 120 766.85€. Il s'élevait à 86 650.14€ en 2020.

Le dossier de demande de subvention au niveau de l'Etat puis de la DETR, est recevable mais doit être réalisé par un bureau d'études, pour un coût évalué à 7000€. Il faut aussi souscrire auprès de l'ATD 16 l'option surveillance des ouvrages d'art d'un montant annuel de 103,02 €. Puis la surveillance du chantier coûterait environ 2 000 €.

La réfection de ce pont pour une réouverture à la circulation s'avère coûteuse.

Peu de véhicules circulent sur cette route, les parcelles restent accessibles de part et d'autre du pont. Il n'est pas gênant d'emprunter le détour occasionné, de Germeville au Coudret.

Des deux solutions existantes : réfection du pont ou fermeture, le conseil municipal choisit de le laisser fermer à toute circulation sauf piétons et cyclistes.

Il faut toutefois déplacer (laisser un passage de 1m50 de large) et solidifier les rambardes existantes.

### ➤ Présentation du Budget 2024

Le Maire présente les documents du budget 2024 afin d'expliquer et affiner les chiffres.

#### ➤ Liste des travaux à faire en régie pour le budget 2024 (Délibération)

- Aménager l'intérieur de l'extension de la salle des fêtes.
- Refaire la peinture de la salle des fêtes.
- Isoler le bureau du secrétariat et du Maire.
- Aménager le jardin du souvenir dans le cimetière.

- Aménager la Place des Pelles à Germeville avec terrain de boules.
- Aménager la Place de la Mairie, matérialiser le parking.
- Aménager la Place de l'An II (parking, terrain de boules).
- Construire la Porte de l'An II à Chillé.
- Remettre du calcaire sur la Place des Pelles, la Place de la Mairie, la place en face l'ancienne Poste.
- Revenir et traiter l'abri bus de Germeville.
- Nettoyer la façade de la Mairie

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux qui seront réalisés en régie par les agents.**

➤ **Campagne de Stérilisation Chats (Délibération)**

Une convention avec l'Association 30 millions d'amis a été signée, elle permet d'obtenir une participation financière de cette association.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nécessité d'effectuer cette campagne de stérilisation des chats.**

La procédure et les dates seront fixées avec le cabinet vétérinaire d'Aigre.

Un arrêté municipal définira les dates dans chaque village de la commune. La population en sera informée. Puis le piégeage sera réalisé.

➤ **Plantations place de la Mairie**

Comme abordé lors de précédents conseils municipaux, il est envisagé d'arborer la place de la mairie et de matérialiser des places de parking, en tenant compte des contraintes existantes : présence de la bache incendie et accès pour les services de secours.

Les dimensions minimum requises pour une place de parking : 2m30 x 5m.

Nous opterions pour une largeur de 2m70.

Matérialisation des places de parking : plusieurs solutions sont émises .

- Butée de parking en caoutchouc vulcanisé. Couleur : noir et jaune ou noir et blanc. (en 87 cm : 54 € TTC (45 € HT), en 180 cm : 90 € TTC (75 € HT)



- Butée bois parking en pin traité autoclave. Longueur totale : 200 cm. Diamètre 14 cm, au prix de 125.88€ TTC (104.90€HT)



- Clous de chaussée en aluminium à sceller dans le sol, au prix de 11.16 TTC (9.30 € HT)



- Clous de voirie en plastique réfléchissant, au prix de 5.40€ TTC.



D'autres solutions sont proposées : dallage enherbé, parking végétalisé

#### ➤ Questions diverses

- Le columbarium est pratiquement terminé, reste à installer les portes en acier Corten.



- Un dépôt sauvage au Perret !



- Le SIVOS de l'école maternelle publique d'Aigre (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) regroupe les communes d'Aigre, Barbezières, Ébréon, Mons, Ranville-Breuillaud, Saint-Fraigne et Verdille. La commune d'Oradour n'en est pas membre.

Le maire d'Aigre, Renaud COMBAUD demande si la commune souhaiterait intégrer le SIVOS de l'école maternelle avec 68 enfants répartis dans 3 classes. Pour la rentrée 2024 une 4<sup>ème</sup> classe est prévue.

Si la commune adhère, elle dispose de 2 sièges (2 titulaires, 2 suppléants). Pour les communes non adhérentes la participation est de 20 % plus élevée. Pour une commune adhérente la contribution est de 2 628 €. Pour une commune non adhérente la contribution est de 3 154 €. Quand une commune est adhérente, elle contribue également aux investissements, le montant dépend du nombre d'habitants et non du nombre d'élèves.

Actuellement, 2 élèves de la commune d'Oradour fréquentant l'école maternelle publique d'Aigre.

La commune d'Oradour ne souhaite pas adhérer au SIVOS.

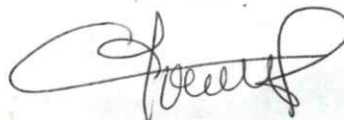
- Le GAEC des Ormeaux a fait une demande d'installation de 2 générateurs photovoltaïques sur mât à La Quine, Le Coudret, 16140 ORADOUR.  
Le tracker solaire est un dispositif sur pied motorisé qui s'oriente en fonction de la position du soleil selon un ou deux axes. Il permet de capter le rayonnement lumineux du soleil pour produire de l'électricité consommable en autoconsommation.  
Le service Urbanisme de la CDC Cœur de Charente en a refusé la construction pour motif d'implantation en zone inondable. Le Maire a dû ainsi signer ce refus.
- Suite à l'assemblée générale du comité des fêtes du 10 février 2024, le maire informe le conseil municipal que la présidente, Bernadette Richard et le trésorier, Alain François, tous deux réélus, ont démissionné.

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,  
Didier LAVERGNE



La Secrétaire de séance  
Corinne BAILLARGEAU



## Information complémentaire à titre d'information

D'autres solutions sont proposées :

- Dallage enherbé



Dalle stabilisatrice pour gazon ou gravier 50 x 50 x 3 cm : 4.59€

- Parking végétalisé. L'absence de marquage des places de parking n'entraîne pas de piétinement intense d'un même endroit, l'usure du revêtement se fait donc de façon uniforme. Le mélange terre végétale (40%) (60%) stabilise le sol tout en permettant la croissance de l'herbe. Le mélange de graminées utilisées doit être résistant au piétinement. L'aspect rustique de prairie nécessite un entretien moins fréquent qu'un engazonnement classique, le but n'étant pas d'avoir un gazon parfait. Ainsi, une tonte par mois sera effectuée au printemps, puis une en été.



Coût du m<sup>2</sup> (fournitures et mise en œuvre) : 12€ (sources CAUE de l'Aveyron)